



✉ : fetes@braillans.fr

Braillans, le 8 novembre 2025

«Intitulé» «NOM» «prénom»

«num» «adresse»

**Assemblée générale du
Comité des fêtes de Braillans**

25 640 BRAILLANS

Braillanaïses, Braillanaïses,

Le **comité des fêtes de Braillans** créé sous la forme d'une association régie par la loi 1901 le 12 février 2010, a le plaisir de vous inviter à son Assemblée Générale, qui aura lieu à la mairie de Braillans, siège de cette association, le **jeudi 8 janvier 2026 à 19h**.

Nous rappelons que chaque habitant de Braillans n'ayant pas manifesté officiellement son opposition à cette adhésion selon la note du 3 avril 2010 est membre du comité des fêtes du village et ce sans participation financière (absence de cotisation).

Le Conseil d'administration est composé actuellement de 15 membres élus (soit le maximum selon les statuts) pour 1 an et rééligibles. Les modalités de vote figurant dans les statuts sont consultables en Mairie ou par le biais du site internet de la mairie, lien : http://www.braillans.fr/comite_fetes.php.

Les personnes candidates à cette fonction devront manifester leur candidature en retournant le talon ci-joint en mairie ou par mail à fetes@braillans.fr avant le 31 décembre midi.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Rapport d'activité 2025
- Résultat financier 2025
- Renouvellement du Conseil. Vote.
- Discussion des projets 2026 avec les membres présents.
- Questions pouvant intéresser l'organisation, le fonctionnement et l'activité de l'association ; suggestions diverses.

La soirée se terminera par le pot de l'amitié.

Le Président
Ulrich MARTO

Talon à retourner en mairie avant le 31 décembre ou courriel à fetes@braillans.fr

AG du comité des fêtes de Braillans du 8 janvier 2026

Je suis candidat(e) à la fonction de membre du Conseil d'administration du Comité des Fêtes de Braillans pour une durée d'un an renouvelable.

NOM et Prénom :

Téléphone :

Email Date et signature :